

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1^{er} juin 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Linda Thomas	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-06-156

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er juin 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 4 mai 2015
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 11 mai 2015

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Mai 2015
- 6 Dépôt - Indicateurs de gestion 2014
- 7 Demande toponymie - 6e Rang - Chemin Labonté
- 8 Demande d'autorisation passage - Défi Tête la Première
- 9 OMH - approbation révision budgétaire 2015
- 10 Autorisation signature - Convention Hydro-Québec
- 11 Remboursement client au crédit

Sécurité incendie

- 12 Modification au règl. sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal

Voirie

- 13 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015
- 14 Soumission glissières

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 15 Mandat urbaniste - correction règlement
- 16 Recommandation CPTAQ - Lot 245P

Loisirs et culture

- 17 Comité des loisirs - Subvention St-Jean
- 18 Demande d'aide financière - camp de jour
- 19 Achat camp de jour
- 20 Aide financière - Maison de la culture

Général

Varia :

- 21 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mai 2015
- 22 **Période à l'assistance**
- 23 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-157

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 MAI 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-158

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2015, tel que présenté et rédigé.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2015-06-159

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MAI 2015

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose les indicateurs de gestion 2014 de la municipalité au présent conseil.

R 2015-06-160

7. DEMANDE TOPONYMIE – 6^E RANG – CHEMIN LABONTÉ

ATTENDU QUE Monsieur Alain Labonté a déposé à la municipalité une demande afin que le 6^e Rang, entre la route Ployart et McGiveney, porte le nom de Chemin Labonté ;

ATTENDU QUE le père de Monsieur Labonté avait onze frères et sœurs et que de leurs unions sont nés plus de 95 enfants ;

ATTENDU QUE pour nommer une rue, une demande doit être faite à la Commission de toponymie du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de demander à la Commission de toponymie du Québec d'autoriser le nom de "Chemin Labonté" pour la portion du 6^e rang comprise entre la route Ployart et la route McGiveney.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R2015-06-161

8. DEMANDE D'AUTORISATION PASSAGE – DÉFI « TÊTE LA PREMIÈRE »

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des sports cyclistes demande l'autorisation de passer par L'Avenir via la rue Principale le 20 juin dans le cadre du Défi Tête la Première ;

ATTENDU QUE le Défi Tête la Première est un événement visant à sensibiliser la population au port du casque à vélo ainsi qu'au risque de traumatisme crânien, principale cause de blessures graves et de décès chez l'enfant à bicyclette ;

ATTENDU QUE l'objectif est également de récolter 60 000 \$ pour la Fondation Pensez d'Abord et la Fondation Sports Adaptés ;

ATTENDU QUE plus de 60 cyclistes se dépasseront en roulant près de 500 km en trois jours pour sensibiliser la population au port du casque de vélo ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon d'autoriser le passage le 20 juin à la Fédération québécoise des sports cyclistes dans le cadre du Défi Tête la Première.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-162

9. OMH – APPROBATION RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

ATTENDU QUE l'OMH (Office municipal d'habitation) de L'Avenir a adopté un budget 2015 révisé ;

ATTENDU QUE selon le budget révisé présenté, la contribution municipale de 2015 passe de 659 \$ à 619 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter le budget révisé 2015 déposé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-163

10. AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la demande de la municipalité à Hydro-Québec pour le branchement d'un compteur électrique pour le 549 rue Principale ;

ATTENDU que la nouvelle entrée électrique nécessite un déplacement du poteau ;

ATTENDU QUE les frais estimés sont de 1 490.17 \$ et que la municipalité doit signer une convention avec Hydro-Québec pour l'installation du nouveau poteau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser Jean Parenteau, maire, et Suzie Lemire, directrice générale, à signer la convention d'Hydro-Québec pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-164

11. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE le client suivant a fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes :

Client #226 184.56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser le remboursement du client #226 pour le versement de taxes municipales perçu en trop.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2015-06-165

12. MODIFICATION AU RÉGL. SUR LES CONDITIONS POUR EXERCER AU SEIN D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;

ATTENDU QUE le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour ce faire ;

ATTENDU QUE les modifications du MSP obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau ;

ATTENDU QUE le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient tous être au combat de celui-ci ;

ATTENDU QUE le conducteur de camion-citerne n'entre pas dans le périmètre de combat ;

ATTENDU QUE les Directeurs (13) des SSI de la MRC Drummond maintiennent qu'un bon conducteur d'expérience, souvent plus aguerré que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devrait pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l'eau, mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

ATTENDU QUE dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu ;

ATTENDU QUE les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage ;

ATTENDU QUE selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement par la formation de Pompier 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité de l'Avenir demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1.

Il est aussi résolu que la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2015-06-166

13. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015

ATTENDU QUE le bureau du député de Johnson, Monsieur André Lamontagne, a fait parvenir le formulaire à compléter pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplir le formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2015-2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu que la programmation de travaux admissible au programme d'aide au réseau routier municipal 2015 soit établie comme suit : construction ou amélioration de chaussées sur le 4^e rang, 6^e rang, 7^e rang, 8^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-167

14. SOUSSION GLISSIÈRE

ATTENDU les travaux de réparation de glissières à effectuer sur la route Poyart, la route McGiveney et la route O'Brien ;

ATTENDU la soumission d'Entreprise Poyard 2000 inc. au montant de 4 280 \$ plus taxes pour les travaux de glissières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de glissières selon la soumission d'Entreprise Poyard 2000 inc. au montant de 4 280 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-06-168

15. MANDAT URBANISTE – CORRECTION RÈGLEMENT

ATTENDU QUE lors de la refonte du règlement d'urbanisme, une erreur s'est glissée concernant la zone du camping Loisirs Air Soleil ;

ATTENDU QUE ceux-ci demandent de corriger le règlement afin de régulariser la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de mandater Marc-Antoine Côté, urbaniste, de rédiger un amendement afin de régulariser la zone A6 du camping Loisirs Air Soleil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-06-169

16. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 245P

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur Sylvain Fleury, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de terrain de 2.41 hectares pour l'implantation d'une aire commerciale pour des services autoroutiers (essence, dépanneur, restauration, accommodation et aire de repos pour les camionneurs) à être prise sur partie du lot 245 P du cadastre du Canton de Durham à L'Avenir dans la circonscription foncière de Drummond;

ATTENDU QUE le projet du demandeur répond à un besoin essentiel, puisque le seul poste d'essence, situé dans le village de la municipalité, a cessé ses opérations en 2010, en raison d'un manque d'achalandage ;

ATTENDU QUE le site visé en bordure de l'autoroute 55 permettrait d'obtenir l'achalandage requis pour implanter les services autoroutiers visés par la demande dont notamment l'approvisionnement en essence, ce qui permettrait de desservir, non seulement les usagers de la circulation de transit utilisant l'autoroute, mais également toute la population de la municipalité de L'Avenir, de même que des municipalités, voisines ;

ATTENDU QUE le projet a reçu l'appui unanime du milieu ;

ATTENDU QUE les perspectives agricoles du site sont très limitées selon l'expert agronome-pédologue, Monsieur Lauréan Tardif, compte tenu d'un sol constitué de loam sableux pierreux, acide, pauvre en éléments nutritifs et mince sur roc ;

ATTENDU QUE les établissements de production animale en activité sont situés à plus d'un kilomètre du site ;

ATTENDU QU'en plus de répondre à un besoin, le site est celui de moindre impact pour l'agriculture dans les circonstances ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur entrainera des impacts économiques importants pour la municipalité et la région ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité pour les fins recherchées ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage et au plan d'urbanisme de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir appui la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-06-170

17. COMITÉ DES LOISIRS – SUBVENTION ST-JEAN

ATTENDU l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste par le comité des loisirs ;

ATTENDU la demande du comité concernant le versement du solde de subvention disponible de 6 000 \$ pour la St-Jean ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de remettre au Comité des Loisirs le montant de 6 000 \$ disponible en subvention pour l'organisation de la fête nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-06-171

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR

ATTENDU la demande d'aide financière reçue à la municipalité de Madame Annie Boisvert et Monsieur Ghislain Lefebvre, parents d'une petite fille trisomique qui se nomme Sarah ;

ATTENDU QUE la petite Sarah a fréquenté le camp de jour l'an dernier et bénéficié d'une accompagnatrice grâce à la contribution financière de la municipalité ;

ATTENDU QUE Sarah bénéficie d'un accompagnement personnalisé afin de participer de façon sécuritaire aux activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir remette un montant de 500 \$ afin de contribuer financièrement à l'accompagnement de Sarah.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-06-172

19. ACHAT CAMP DE JOUR

ATTENDU la tenue du camp de jour municipale pour 2015 ;

ATTENDU QU'un budget de 4 500 \$ est prévu pour la tenue du camp de jour ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Suzie Lemire, demande de rendre disponible le montant de 4 500 \$ afin de faire l'achat de matériel et la réservation d'activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de rendre disponible un montant de 4 500 \$ afin de faire l'achat de matériel et la réservation d'activités pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2015-06-173

20. AIDE FINANCIÈRE – MAISON DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Municipalité croit au projet de la Maison de la Culture et à son rayonnement positif ;

ATTENDU la demande de subvention de la Maison de la culture ;

ATTENDU QUE cette subvention est prévue au budget 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu de verser une subvention de 15 000 \$ dans le cadre du projet de la Maison de la Culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

GÉNÉRAL

VARIA

21. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mai 2015 est remis à tous les conseillers.

22. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-06-174

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 23 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 juillet 2015.

